

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 8 janvier 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Elaine Brière, Isabelle Nadon, Gabrielle Brisebois, Yves Desjardins, Isabel Vaillancourt formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

18-01-001

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

18-01-002

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière. avec le retrait des points suivants:

- 10.1) Adjudication de la soumission VML-G-17-26 pour des travaux de génie civil en milieux semi-urbain et rural;
- 10.2) Adjudication de la soumission VML-G-17-27 pour des travaux de pavage de béton bitumineux en milieux semi-urbain et rural.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

18-01-003

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 21 DÉCEMBRE 2017**

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 21 décembre 2017, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver les procès-verbaux des séances du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenues le 21 décembre 2017.

ADOPTÉE.

18-01-004

**DÉLÉGUER LE MAIRE DANIEL BOURDON AUX RENCONTRES DU CAUCUS DES MUNICIPALITÉS DE CENTRALITÉ, DU COMITÉ SUR LA FORÊT ET DU COMITÉ SUR LES AÉROPORTS RÉGIONAUX DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de déléguer le maire, Daniel Bourdon, aux rencontres du caucus des municipalités de centralité, du Comité sur la forêt et du Comité sur les aéroports régionaux de l'Union des municipalités du Québec.

Ses dépenses, s'il y a lieu, lui seront remboursées sur production des pièces justificatives, en vertu du règlement numéro 15 et ses amendements, selon les disponibilités budgétaires.

ADOPTÉE.

18-01-005

**DÉLÉGUER LE MAIRE DANIEL BOURDON À LA RANDONNÉE DES PROS MONT-LAURIER**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de déléguer le maire, Daniel Bourdon, à la Randonnée des Pros Mont-Laurier qui se tiendra à Mont-Laurier, le 13 janvier 2018.

ADOPTÉE.

18-01-006

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4-16 POUR MODIFIER L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT 4 ET SES AMENDEMENTS - COMPENSATION MENSUELLE AUX PROPRIÉTAIRES OU OCCUPANTS D'UNE ROULOTTE OU MAISON MOBILE ET TAUX DE LOCATION DES TERRAINS DE L'ILE BELL, RÉTROACTIVEMENT AU 1ER JANVIER 2018**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour modifier l'article 2 du règlement 4 et ses amendements concernant la compensation mensuelle à être versée pour les services municipaux offerts aux propriétaires ou occupants d'une roulotte ou maison mobile et pour établir les taux de location des terrains de l'île Bell ainsi que l'imposition de permis, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018*, a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois d'adopter le règlement portant le numéro 4-16 lequel entrera en vigueur lors de sa publication.

ADOPTÉE.

18-01-007

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 5-15 POUR MODIFIER L'ANNEXE «I» DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 5-13 ET 5-14 - RÉGIE, ADMINISTRATION ET TAXATION DE L'AQUEDUC, RÉTROACTIVEMENT AU 1ER JANVIER 2018**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour modifier l'annexe «I» des règlements numéros 5-13 et 5-14 concernant la régie, l'administration et la taxation de l'aqueduc dans la Ville de Mont-Laurier, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018*, a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois d'adopter le règlement portant le numéro 5-15, lequel entrera en vigueur lors de sa publication.

ADOPTÉE.

18-01-008

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-13 POUR MODIFIER L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT 6-12 - TARIFS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR PARC DE ROULOTTES PRIVÉ, RÉTROACTIVEMENT AU 1ER JANVIER 2018**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour modifier l'article 1 du règlement 6-12, concernant les tarifs d'aqueduc et d'égout pour parc de roulottes privé, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018*, a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt d'adopter le règlement portant le numéro 6-13, lequel entrera en vigueur lors de sa publication.

ADOPTÉE.

18-01-009

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 8-14 POUR MODIFIER L'ANNEXE «I» DU RÈGLEMENT 8-13 - COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUT RÉTROACTIVEMENT AU 1ER JANVIER 2018**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour modifier l'annexe «I» du règlement 8-13 pourvoyant à exiger une compensation pour le service d'égout de la Ville de Mont-Laurier, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018*, a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois d'adopter le règlement portant le numéro 8-14, lequel entrera en vigueur lors de sa publication.

ADOPTÉE.

18-01-010

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 155-9 POUR MODIFIER L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT 155 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES, RÉTROACTIVEMENT AU 1ER JANVIER 2018**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour modifier l'article 7 du règlement 155 et ses amendements concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, afin de décréter les tarifs applicables rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018*, a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins d'adopter le règlement portant le numéro 155-9, lequel entrera en vigueur lors de sa publication.

ADOPTÉE.

18-01-011

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 176-8 POUR MODIFIER L'ANNEXE «II» DU RÈGLEMENT 176-7 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES ET ÉTABLISSANT LA TAXE DE SERVICE**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour modifier l'annexe «II» du règlement 176-7 concernant l'enlèvement des matières résiduelles, recyclables et organiques et établissant la taxe de service, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018*, a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois d'adopter le règlement portant le numéro 176-8, lequel entrera en vigueur lors de sa publication.

ADOPTÉE.

18-01-012

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 300-1 MODIFIANT L'ANNEXE «I» DU RÈGLEMENT NUMÉRO 300 CONCERNANT LA TARIFICATION RELATIVE AU TRAITEMENT DES BOUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, RÉTROACTIVEMENT AU 1ER JANVIER 2018**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour modifier l'annexe «I» du règlement numéro 300 concernant la tarification relative au traitement des boues des installations septiques par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018*, a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois d'adopter le règlement portant le numéro 300-1, lequel entrera en vigueur lors de sa publication.

ADOPTÉE.

18-01-013

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 308 - COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX EN VERTU DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE, RÉTROACTIVEMENT AU 1ER JANVIER 2018**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement concernant la compensation pour services municipaux imposée aux immeubles visés aux paragraphes 5, 10, 11 ou 12 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale et situés dans la Ville de Mont-Laurier, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018*, a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'adopter le règlement portant le numéro 308, lequel entrera en vigueur lors de sa publication.

ADOPTÉE.

18-01-014

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 309 POUR DÉCRÉTER ET IMPOSER LES TAUX DE TAXES DE LA VILLE DE MONT-LAURIER POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour décréter et imposer les taux de taxes de la Ville de Mont-Laurier pour l'année 2018*, a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois d'adopter le règlement portant le numéro 309, lequel entrera en vigueur lors de sa publication.

ADOPTÉE.

18-01-015

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 310 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DANS LES LIMITES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour décréter des travaux de construction et d'aménagement dans les limites de la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et approprier les sommes nécessaires à cette fin à même les fonds généraux de la Ville de Mont-Laurier*, a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière d'adopter le règlement portant le numéro 310, lequel entrera en vigueur lors de sa publication.

ADOPTÉE.

18-01-016

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 311 SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS, RÉTROACTIVEMENT AU 1ER JANVIER 2018**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018*, a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'adopter le règlement portant le numéro 311, lequel entrera en vigueur lors de sa publication.

ADOPTÉE.

18-01-017

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 312 POUR DÉCRÉTER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 332 430 \$ POUR DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE, DE CONSTRUCTION, DE RÉFECTION ET DE CONCASSAGE DE TROTTOIRS ET POUR AFFECTER LES SOMMES NÉCESSAIRES**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour décréter des dépenses en immobilisations de 332 430 \$ pour des travaux de resurfaçage, de construction, de réfection et de concassage de trottoirs et pour affecter les sommes nécessaires*, a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins d'adopter le règlement portant le numéro 312, lequel entrera en vigueur lors de sa publication.

ADOPTÉE.

18-01-018

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 313 POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE DE 1 680 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 718 000 \$ ET L'AFFECTATION D'UNE SOMME DE 962 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES, RURALES ET SEMI-URBAINES**

CONSIDÉRANT le projet de règlement intitulé *Règlement pour décréter une dépense de 1 680 000 \$, un emprunt de 718 000 \$ et l'affectation d'une somme de 962 000 \$ pour l'exécution de travaux de redressement des infrastructures locales, rurales et semi-urbaines* a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière d'adopter le règlement portant le numéro 313, lequel entrera en vigueur lors de sa publication.

ADOPTÉE.

18-01-019

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 314 POUR FIXER LE MONTANT QUE LA VILLE DE MONT-LAURIER VEUT DÉPENSER À DES FINS INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour fixer le montant que la Ville de Mont-Laurier veut dépenser à des fins industrielles pour l'année 2018*, a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'adopter le règlement portant le numéro 314, lequel entrera en vigueur lors de sa publication.

ADOPTÉE.

18-01-020

**AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE DE PROCÉDER AU PAIEMENT DES CHARGES ADMINISTRATIVES ET DES FACTURES COURANTES - BUDGET 2018**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier d'autoriser la trésorière à procéder au paiement des charges administratives et des factures courantes pour la Ville et l'agglomération de Mont-Laurier, par chèques ou électroniquement, telles que téléphone, électricité, quotes-parts diverses, Visa, Internet, Société québécoise d'assainissement des eaux, déductions à la source, rémunérations, allocations, primes, service de la dette, mutations, location de machinerie, immatriculation, dette en capital et intérêts, ententes et contrats adoptés par résolution, sorties d'inventaire, remboursements divers et autres, et ce, selon les sommes disponibles au budget de l'année 2018.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement des comptes payables préalablement au dépôt des listes des factures à la première séance suivant l'émission des paiements.

ADOPTÉE.

18-01-021

**APPROBATION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2017**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver les dépenses d'investissement et de fonctionnement et d'entériner l'émission des chèques et des paiements par voie électronique pour le mois de décembre 2017, le tout, selon la liste des paiements effectués se détaillant comme suit:

Activités d'investissement: chèques émis 709 352,58 \$



Activités de fonctionnement:	
-chèques émis	712 410,93 \$
-paiements électroniques	531 126,01 \$
-paiements électroniques remboursement de carte de crédit	55,25 \$

La liste est classée au dossier 207-000-072.

ADOPTÉE.

18-01-022

**EMBAUCHE DE MONSIEUR ALEXIS THERRIEN-CHAGNON AU POSTE D'ASSISTANT-GREFFIER AU SERVICE DU GREFFE ET DES COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite, le 25 janvier 2018, de madame Françoise Papineau, assistante-greffière;

CONSIDÉRANT que l'affichage interne du poste d'assistant-greffier a pris fin le 31 octobre 2017 et que l'affichage externe a pris fin le 15 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que monsieur Alexis Therrien-Chagnon a été retenu pour le poste et qu'il est sujet à une période d'essai de six mois travaillés, comme prévu à l'article 3.01 b) de la convention collective actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'article 85 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil doit avoir un fonctionnaire ou un employé de la Ville préposé à la garde de son bureau et des ses archives, appelé greffier;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 96 de ladite Loi, le conseil peut nommer un assistant-greffier, pour exercer tous les devoirs de la charge de greffier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de nommer monsieur Alexis Therrien-Chagnon au poste d'assistant-greffier à compter du 8 janvier 2018, en tant que personne salariée à l'essai, conformément à l'article 3.01 b) de la convention collective du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) en vigueur. Son supérieur immédiat est madame Stéphanie Lelièvre, greffière et responsable des communications.

ADOPTÉE.

18-01-023

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE AU PRÊT D'UN LOCAL POUR DOUBLE DÉFI**

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistant-greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Laurier, une entente à intervenir avec Double Défi relativement au prêt d'un local situé dans l'immeuble de la bibliothèque du secteur Des Ruisseaux sis au 1269, boulevard des Ruisseaux à Mont-Laurier, laquelle et jointe à la présente.

ADOPTÉE.

18-01-024

**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES À DIVERS ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT les demandes reçues à la Ville de Mont-Laurier pour le financement de projets ou d'activités pour l'année 2018 et les ententes déjà existantes;

CONSIDÉRANT l'analyse des demandes par la Commission de la qualité de vie et les recommandations, en date du 3 novembre 2017, déposées au conseil dans le cadre de la Politique d'aide financière et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'autoriser la trésorière à émettre les chèques aux organismes ci-dessous mentionnés, aux dates fixées, à titre de contribution financière pour l'année 2018, à savoir:

Organismes	Contributions	Dates des versements
Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier (golf)	500 \$	S'il y a lieu
Élèves Polyvalente St-Joseph (Yoland Dufour)	100 \$	S'il y a lieu
Société Alzheimer Laurentides	250 \$	mai
Société canadienne du cancer - Relais pour la vie	100 \$	Juin
Opération Nez rouge Mont-Laurier (Maison des Jeunes de Mont-Laurier)	200 \$	novembre
Albatros Mont-Laurier	200 \$	mai
Centre d'action bénévole Léonie-Bélanger (programme PAIR)	500 \$	mai
L'Écluse des Laurentides (Travail de rue Mont-Laurier)	10 000 \$	mai
Association de protection du Lac-des-Îles	3 000 \$	mai
Association d'ensemencement Vallée de la Lièvre	250 \$	février
La Mèreveille - (achat couches de coton)	1 320 \$	sur dépôt du rapport
La Mèreveille ( <i>transport/familles vulnérables</i> )	350 \$	mai
Maison des Jeunes de Mont-Laurier	5 500 \$	mai
Zone Emploi d'Antoine-Labelle	1 000 \$	mai
Comité local - CJS de Mont-Laurier	200 \$	juin
Club de motoneige Les Sultans	20 000 \$	février
Centre d'exposition de Mont-Laurier	4 000 \$	mai
Bourses d'études - Polyvalente St-Joseph	1 000 \$	juin
Bourses d'études - Cégep	1 000 \$	mai
Bourses d'études - Centre Christ-Roi	250 \$	mai
Bourses d'études - Université	1 000 \$	avril
Fondation du Cégep de St-Jérôme	8 000 \$	avril
Chœur Entramis	500 \$	mai
Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides	500 \$	mai
Ligue d'improvisation de Mont-Laurier (LIMOL)	500 \$	mai
Comité des loisirs de Val-Limoges - (activité de Noël)	600 \$	octobre
Comité des loisirs de Val-Limoges (centre communautaire)	5 000 \$	mai
Festival International Hautes-Laurentides	10 000 \$	mai
Association de hockey mineur de Mont-Laurier/Ferme-Neuve:		
- Tournoi Richelieu	250 \$	décembre
- Tournoi APBM de Mont-Laurier	250 \$	novembre
- Festi-tournoi Novice	250 \$	janvier

Le Prisme : -subvention de base	2 500 \$	mai
-camp de jour: 150 \$/enfant inscrit de Mont-Laurier pour un maximum de	2 500 \$	Sur présentation du rapport - aout
Club Quad Destination Hautes-Laurentides	20 000 \$	mai
Motocross de la Lièvre	5 000 \$	mai
Club Archers Lynx de Mont-Laurier	600 \$	avril
Association des coureurs en canot de la Lièvre	1 500 \$	juillet
Chambre de commerce de Mont-Laurier – Fête au centre-ville	5 000 \$	S'il y a lieu

ADOPTÉE.

18-01-025

**MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO 17-11-793 CONCERNANT UN MANDAT À MAITRE ROGER RANCOURT, AVOCAT - PROCÉDURES LÉGALES - INFRACTION AU RÈGLEMENT NUMÉRO DE ZONAGE 134 - MADAME CÉLINE BÉLEC ET MONSIEUR ROGER RAYMOND - 3864, ROUTE EUGÈNE-TRINQUIER**

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière de modifier la résolution numéro 17-11-793 concernant l'adresse de la propriété, afin d'y lire «3468, route Eugène-Trinquier» au lieu de «3864, route Eugène-Trinquier».

ADOPTÉE.

18-01-026

**ENTÉRINER LE CONTRAT DE SERVICE AVEC LA COMPAGNIE TECHNOLOGIES BIONEST INC. POUR L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET**

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 247 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet prévoit que la Ville doit mandater la personne désignée pour la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'entériner la signature du contrat de service par madame Julie Richer, directrice du Service de l'aménagement du territoire pour et au nom de la Ville de Mont-Laurier avec Technologies Bionest inc. pour l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet et de ses composantes.

Ce contrat se renouvellera automatiquement à chaque année.

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements relatifs audit contrat

ADOPTÉE.

18-01-027

**APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 02 -  
CONTRAT VML-G-17-28 - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA  
CONDUITE DE REFOULEMENT DE LA RUE INDUSTRIELLE**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Marie-Pier Diotte, Ingénieure junior de projet, en date du 22 décembre 2017, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 02 en regard du contrat VML-G-17-28 pour les travaux de remplacement de la conduite de refoulement de la rue Industrielle;

CONSIDÉRANT l'approbation par WSP et madame Diotte des directives de changement suivantes à être payées plus les taxes applicables:

- directive numéro1: 1 298,56 \$ (coussins de pierre nette pour stabilisation de la conduite aux endroits détrempés);
- directive numéro 3: -2 624,07 \$ (crédit pour le changement des accessoires de la conduite de la station de pompage numéro 9 qui est 150 mm au lieu de 250 mm);
- directive numéro 4: 2 230,44 \$ (ajout d'isolant sur la conduite entre 0+050 et 0+070);
- directive numéro 5: -13 065,30 \$ (crédit pour ajustement de quantité de roc payé).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver, conformément à la recommandation de madame Marie-Pier Diotte, le certificat de paiement numéro 02, en regard du contrat VML-G-17-28 pour les travaux de remplacement de la conduite de refoulement de la rue Industrielle, au montant de 369 868,91 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Galarneau Entrepreneur Général inc. moins la retenue de 10 %, soit un montant de 332 882,01 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au projet A17-375.

ADOPTÉE.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

18-01-028

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).